



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Comité permanent de la condition féminine

---

FEWO



NUMÉRO 032



1<sup>re</sup> SESSION



42<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mercredi 16 novembre 2016**



**Présidente**

Mme Marilyn Gladu



## Comité permanent de la condition féminine

Le mercredi 16 novembre 2016

• (1540)

[Traduction]

**La présidente (Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC)):** La séance est ouverte. Comme vous pouvez le constater, la sonnerie se fait entendre pour nous appeler à voter. J'ai donc besoin du consentement unanime des membres du Comité pour que nous puissions tout au moins entendre l'exposé de notre témoin. Je lui ai indiqué que nous pourrions par la suite lui faire parvenir par l'entremise de notre greffière nos questions auxquelles elle pourra répondre par écrit, si cela convient à tout le monde.

Est-ce que j'ai le consentement unanime pour continuer?

**Des voix:** D'accord.

**La présidente:** Très bien, je vous souhaite la bienvenue, Tessa, et je vous invite à commencer. Vous avez 10 minutes.

**Mme Tessa Hill (cofondatrice, We Give Consent):** Un grand merci à tous de m'avoir invitée à prendre la parole cet après-midi.

Dès le mois de septembre de ma huitième année scolaire, Lia Valente et moi avons décidé de nous attaquer à la culture du viol. Nous avons alors produit notre documentaire *Allegedly* et lancé notre campagne We Give Consent parce que nous étions des passionnées du féminisme et voulions absolument faire quelque chose pour lutter contre la violence sexiste.

Bien que très peu de jeunes de 13 ans connaissent l'expression « culture du viol », nous étions exposées quotidiennement aux effets de cette culture. Notre campagne s'articulait autour d'une pétition adressée au gouvernement de l'Ontario afin que la notion de consentement fasse partie des sujets abordés dans le cadre du programme d'enseignement en santé et éducation physique de la province. Via la plateforme fournie par le site Change.org, nous avons pu rejoindre des dizaines de milliers de personnes avec notre pétition. Grâce aux médias sociaux, le nombre de gens qui suivaient notre campagne n'a cessé de croître jusqu'à ce que nous dépassions les 40 000 signatures en faveur de notre pétition pour que le consentement soit inclus dans le programme d'études.

Les jeunes qui veulent dénoncer des injustices se heurtent souvent à de nombreux obstacles. Il y a beaucoup de désapprobation et de condescendance, et il est généralement plutôt rare que les points de vue exprimés par les jeunes soient jugés valables. Je suis une jeune activiste qui parle de culture du viol et de culture du consentement, et il arrive que l'on remette en question mes opinions en raison de mon âge et de mon manque d'expérience. On considère parfois que je suis l'exception qui confirme la règle pour ce qui est des jeunes. Ce ne sont pas tous les jeunes qui sont activistes, mais ils sont tout de même nombreux à avoir des échanges très sensés au sujet de ces enjeux. Dans une perspective plus globale, je pense qu'il est grand temps de comprendre que les jeunes sont bien au fait de la situation et capables de s'exprimer, et qu'il faudra désormais leur donner voix au chapitre sur les grandes tribunes.

Il arrive que ceux qui veulent devenir activistes s'exposent aux réactions très négatives des adultes de leur entourage. En utilisant Internet et les médias sociaux pour réaliser notre projet, nous avons pu non seulement apprendre ce que l'on n'a jamais voulu nous enseigner concernant le consentement et les relations saines, cela dit en reconnaissant que notre initiative a eu le soutien de notre environnement scolaire immédiat, mais aussi nous faire entendre de bien plus de gens qui étaient prêts à nous écouter. C'était pour nous une expérience très différente de toutes celles que nous avons vécues auparavant.

Tout au long de la campagne, nous avons concentré nos efforts sur la création d'une culture du consentement. C'est d'ailleurs un terme que nous ne connaissions même pas, Lia et moi, lorsque nous avons commencé à nous intéresser à la culture du viol et à interviewer des experts pour notre film *Allegedly*. Il est devenu bien clair que pour parvenir à éradiquer la culture du viol dans notre société et au Canada, il fallait travailler à l'évolution d'une société valorisant le consentement et le respect mutuel. Pour nous deux, cela devait commencer par la sensibilisation de nos pairs.

À mon avis, la question du consentement ne se limite pas aux considérations juridiques. Il faut aussi faire comprendre aux enfants l'importance du respect des limites, et ce, dès leur plus jeune âge.

Lorsqu'il est question de consentement, c'est souvent d'abord le contexte d'un acte sexuel qui nous vient à l'esprit, mais le consentement est également crucial pour développer des relations saines et respectueuses. Il est donc important que les jeunes comprennent bien non seulement les règles juridiques, mais aussi les répercussions de leurs actions sur les autres. De plus, si l'on veut optimiser les efforts déployés pour l'éducation sexuelle et la sensibilisation à la notion de consentement dans un objectif de prévention de la violence sexuelle, il faut combler le fossé et abattre les barrières que l'on continue de percevoir entre les deux sexes. À l'heure actuelle, il y a une différence notable entre la façon dont on s'adresse aux garçons et aux filles en matière d'éducation sexuelle. Les cours sont dispensés en fonction de cette distinction binaire entre les deux sexes, et la tendance demeure de dire aux filles qu'elles doivent faire le nécessaire pour éviter le viol et de mettre l'accent sur le droit de dire non. Cette sensibilisation au droit de dire non est extrêmement importante, mais je crois qu'il est aussi essentiel de discuter du concept de consentement volontaire pour faire comprendre aux gens que oui signifie vraiment oui.

J'estime que toutes les identités sexuelles doivent être prises en compte en vue de favoriser des échanges fructueux au sujet de la santé sexuelle et des relations saines. Tout le monde devrait être sur la même longueur d'onde. À mon avis, l'éducation est le meilleur outil qui soit pour la prévention de la violence sexuelle. Bien que de nombreux facteurs, dont plusieurs sont inconnus, peuvent amener quelqu'un à se livrer à une telle violence, je pense qu'il est injuste d'invoquer des excuses ou d'isoler un incident.

Je connais bien le sort que la société réserve aux gens de ma génération et je suis en train d'apprendre comment les choses se passent dans notre système scolaire. Bien que nous notions une évolution à de nombreux égards, je sais qu'il y a encore d'énormes préjugés en matière sexuelle. Il est rare que les jeunes aient accès dans nos écoles à une éducation leur renvoyant une image positive des relations sexuelles, de leur corps et des différences sexuelles.

Lia et moi savions que nos efforts pour changer le programme d'études ontarien en santé allaient peut-être porter fruit sans que cela ne se répercute nécessairement dans toutes les classes. Le fait est que certains enseignants sont moins à l'aise de traiter d'une matière qui porte expressément sur le consentement et les relations sexuelles, et que ce ne sont pas toutes les provinces qui vont accepter de mettre à jour leur programme d'études en santé pour suivre cette tendance progressiste. Même dans les cas où on va de l'avant, il arrive que la formation soit insuffisante et que certains enseignants proviennent de milieux où les préjugés abondent. En outre, l'effet combiné des nombreuses considérations identitaires liées à la race, au sexe, aux préférences sexuelles et à la classe socioéconomique peut faire en sorte que tous les jeunes n'ont pas accès dans la même mesure à toute l'information dont ils auraient besoin. J'ai été très privilégiée de bénéficier d'une éducation sexuelle complète et positive en huitième année à mon école intermédiaire alternative, mais très peu de jeunes ont la même chance.

Dans ce contexte, je crois que l'Internet peut être un outil extrêmement utile pour rejoindre les jeunes. Il n'est cependant pas rare, surtout lorsqu'il est question de culture du viol, que l'on rejette cette solution en invoquant les facettes plus nocives de l'Internet.

S'il est vrai que c'est la première solution vers laquelle on se tourne pour obtenir de l'information, cela n'en demeure pas moins un outil extrêmement précieux. L'Internet peut être une ressource très efficace pour l'éducation, car il permet dans la plupart des cas de surmonter les obstacles pouvant empêcher les adolescents d'avoir accès à l'information, ce qui fait que les conditions deviennent les mêmes pour tous.

Le monde en ligne présente de nombreuses facettes favorables, mais il demeure essentiel d'en reconnaître les aspects négatifs. À titre d'exemple, nous avons pu récemment constater à l'échelle de nos collectivités les effets saisissants de l'élection américaine et de la présence de Donald Trump dans les médias sociaux et traditionnels. Dans la foulée de Trump, les gens se sentent autorisés à exprimer leur haine, et j'ai pu en observer les répercussions dans ma propre école. Ses propos contribuent directement à perpétuer la culture du viol au sein de laquelle nous vivons actuellement, et j'ai pu voir certains de mes pairs tenter d'exploiter cette controverse et cette haine en ligne et à l'encontre d'autres jeunes.

Même si l'environnement en ligne fait partie intégrante de nos vies, il peut devenir un milieu vraiment hostile et toxique pour les adolescents et les activistes. À l'opposé, mes propres interactions en ligne concernant le consentement légal ont été très différentes de ce à quoi je m'attendais. Il est facile de se laisser distraire par les trolls et les commentaires désobligeants, mais j'ai moi-même surtout obtenu un soutien formidable des gens que j'ai côtoyés en ligne.

Le fait est que les gens sont prêts à discuter de ces enjeux et à entendre le point de vue des jeunes comme moi. Il faut toutefois pour ce faire que le dialogue soit plus ouvert pour permettre aux gens de ma génération de s'exprimer davantage. Il est essentiel de dénoncer ce que nous observons, de ne pas hésiter à utiliser l'expression « culture du viol » et de reconnaître que le problème est pluridimensionnel. Nous pouvons exploiter le pouvoir d'Internet et

des médias sociaux pour avoir ces échanges avec les jeunes et les adultes afin de les sensibiliser au fait que la culture du viol nous affecte tous.

Je vous remercie sincèrement de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. J'ose espérer que les réflexions et les expériences dont je vous ai fait part sauront contribuer aux efforts incessants qui sont déployés pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes et des filles.

• (1545)

**La présidente:** Excellent. Je veux vraiment vous remercier, Tessa, de votre comparution et du travail que vous accomplissez avec la campagne We Give Consent.

Comme nous devons maintenant aller voter, j'invite tous les membres du comité à faire parvenir leurs questions à la greffière qui va les transmettre à Tessa pour qu'elle nous fournisse des réponses écrites.

Merci encore d'avoir été des nôtres. Je vais maintenant suspendre...

**M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC):** Si tout le monde est d'accord, je serais heureux de pouvoir continuer pendant encore six minutes, ce qui nous en laisserait 15...

**Une voix:** Non.

**M. Garnett Genuis:** D'accord

**Mme Sheila Malcolmson (Nanaimo—Ladysmith, NPD):** Puis-je simplement ajouter une chose au nom de tous les membres du comité? Merci d'avoir exposé si clairement votre point de vue et d'avoir pris l'initiative d'intervenir dans ce dossier. Je regrette vraiment qu'il ne nous soit pas possible de discuter plus longtemps avec vous, mais je veux vous remercier sincèrement pour le leadership dont vous faites montre. C'est vraiment inspirant.

**M. Garnett Genuis:** Formidable!

**La présidente:** Très bien, la séance est suspendue.

• (1545)

(Pause)

• (1630)

**La présidente:** Nous reprenons nos travaux.

Je suis très heureuse d'accueillir aujourd'hui Maureen Adamson, sous-ministre déléguée à la Condition féminine, et Lisa Priest, sous-ministre adjointe, toutes les deux du gouvernement de l'Ontario.

Je souhaite également la bienvenue à Jocelyne Mills, sous-ministre adjointe du Bureau du conseil exécutif de la Direction de l'égalité des femmes, qui témoigne par vidéoconférence au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Bienvenue à toutes.

Nous allons maintenant entendre vos observations, à raison de 10 minutes pour le gouvernement de l'Ontario et de 10 minutes également pour celui du Nouveau-Brunswick.

C'est à vous de commencer, Maureen. Vous avez 10 minutes.

**M. Sean Fraser (Nova-Centre, Lib.):** Madame la présidente, avant que nous allions plus loin, on vient de m'aviser qu'il y aurait incessamment un autre vote en Chambre, si le processus n'est pas déjà en cours.

**La présidente:** D'accord.

**M. Sean Fraser:** Est-ce que c'est commencé?

**Une voix:** Oui.

**La présidente:** C'est bien vrai?

**M. Sean Fraser:** Oui.

**La présidente:** Quel dommage!

**M. Sean Fraser:** Désolé.

**La présidente:** Est-ce que tout le monde est d'accord pour que nous nous limitions à des allocutions de cinq minutes pour chaque groupe?

**Des voix:** Non.

**La présidente:** Très bien.

Je suis vraiment désolée, mesdames. On vient tout juste de nous rappeler en Chambre pour d'autres votes, ce qui nous oblige à reporter cette réunion.

La séance est levée.

---





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>